



Maison des syndicats  
Espace Jean Jaurès  
48 000 Mende

Mende le 25 mai 2018

## **Déclaration préalable du SNUipp-FSU 48 CAPD du 25 mai 2018**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette CAPD est un rendez-vous important pour la profession car elle concerne la grande majorité des écoles et plus d'un tiers des enseignant-e-s du département qui ont participé au mouvement. De nouvelles équipes vont se former dans la perspective de préparer la prochaine année scolaire.

Le travail des services de la DSDEN a été conséquent mais celui des élu-e-s des personnels est nécessaire.

Une fois de plus, ces derniers ont fait montre de disponibilité et d'expertise pour faire en sorte que les opérations administratives se déroulent dans la transparence et l'équité, travaillant avec sérieux et assurant une continuité dans leur mission année après année et ce avec tous les personnels administratifs qui se sont succédés à la DRHE. Cependant nous regrettons les conditions dans lesquelles nous avons été contraints d'effectuer notre travail paritaire, peut-être liées aux conditions de travail des services de la DSDEN ?

Le respect des règles, la transparence et l'équité de traitement pour tous les enseignants sont les raisons de notre présence dans cette instance comme dans toutes les instances où, représentants des personnels, nous défendons nos conditions de travail et la qualité du service public.

Ces instances sont aujourd'hui menacées par le gouvernement Philippe qui sous prétexte de modernisation, entend simplifier c'est à dire se débarrasser des lieux du dialogue social de proximité à l'image de ce qui a été fait dans la loi travail. Nous tenons à réaffirmer notre attachement à la gestion collective de nos carrières dans le cadre de règles paritaires explicites au contraire de l'arbitraire et de la toute-puissance managériale comme cela pourrait être le cas si s'appliquait une réforme liée au projet CAP 2022. À tous les niveaux, les fonctionnaires sont des professionnels qui connaissent leurs métiers et remplissent des missions qui sont définies par la loi. Nous tenons aussi à manifester que le cadre paritaire qui nous réunit aujourd'hui est un pilier du bon fonctionnement du service public. La position d'autorité court par nature le risque de l'arbitraire et de l'abus de pouvoir. En l'équilibrant par des commissions administratives paritaires, elle protège tous les agents de ces écueils. Ce ne sont pas des totems que nous vénérons, ce sont des principes qui ont été forgés par la raison et qui sont un fragile édifice de droits et de devoirs, ce sont des principes qui garantissent aux fonctionnaires et aux usagers que le service public n'est pas instrumentalisé par des intérêts particuliers mais qu'il demeure au service de l'intérêt général

Cette représentation-là, nous la défendrons. La profession peut nous faire confiance.

A l'ordre du jour de cette CAPD, était prévue aussi l'étude du tableau d'avancement à la Hors classe alors que le contingent ministériel n'est toujours pas connu, et alors que le ministère avait lui-même fixé la date butoir du 31 mai 2018. Ne sachant donc le nombre de personnels pouvant être promu-es à la hors classe en prenant en compte le respect de la proportion femmes-hommes, un grand nombre de départements a pris la sage décision de reporter ce point à une date ultérieure. Nous abordons cette CAPD sans connaître la décision pour notre département.... Si l'examen des promotions à la hors classe était maintenu à l'ordre du jour de cette CAPD, le SNUipp-FSU demande qu'il soit reporté à une très prochaine CAPD.

Après un bug informatique récurrent, seuls les avis des IEN, très laconiques et très souvent décevants, ont été visibles. L'avis final de l'IA-DASEN n'apparaît pas sur i-Prof : comment les collègues non satisfait-es peuvent-ils formuler un recours qui puisse être examiné en CAPD ?

Nous souhaitons alerter une fois encore sur la situation particulière de bon nombre de personnels issus du corps des instituteurs et actuellement majoritairement dans les échelons 10 et 11. Ces personnels ayant déjà été impactés en terme de reclassement salarial et de promotion par la création du corps des PE, il nous semble impératif qu'ils

puissent accéder le plus rapidement possible à la hors classe avant de terminer leur carrière. Du fait des incertitudes liées à l'augmentation du ratio et au caractère arbitraire de l'appréciation finale, appréciation conservée pour les campagnes de promotions ultérieures ce qui nie toute évolution de l'enseignant dans ses pratiques, et prédominante dans le barème final, nous nous interrogeons sur le respect de l'engagement ministériel d'un déroulement de carrière sur deux grades pour une carrière complète pour tous ! Cela irait à l'encontre du principe « même métier, même carrière, même dignité » que nous défendons.

À ce propos, le SNUipp-FSU tient à rappeler qu'il revendique :

- en lieu et place d'un système pyramidal, le cylindrage des carrières qui permettrait à toutes et tous de dérouler une carrière sans obstacle de grade avec une seule grille indiciaire et indice terminal 1000.
- la déconnexion complète de l'évaluation professionnelle et de l'avancement : pour le SNUipp-FSU, c'est l'expérience professionnelle mesurée par l'ancienneté qui doit prioritairement être prise en compte.
- la mise en place d'un véritable accompagnement débouchant sur une formation professionnelle de qualité.

Au SNUipp-FSU, la confiance n'est pas un leurre comme à la rue de Grenelle où le ministre Blanquer après l'avoir déclamée dans ses vœux la dévoile aujourd'hui à sens unique. Le 26 avril, par voie de presse et par le biais du Bulletin Officiel transformé pour l'occasion en outil de propagande politique, M. Blanquer a tenu à adresser un message à l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale. Aux enseignant-es, aux conseiller-es pédagogiques, aux formateurs des ESPE, il a cru utile de rappeler que « la liberté pédagogique ne doit pas être l'anarchisme pédagogique », accusant ainsi les collègues et les structures de formation de couvrir, voire d'encourager une forme de chaos didactique dans nos écoles.

Mais pour le SNUipp-FSU, sa politique vise à déposséder les professionnel-les de la conception de leur métier pour donner les priorités à sa lubie des neurosciences. Les conséquences de ces choix scientistes sont de vouloir imposer neuf heures de maths et neuf heures de français pour les formations en circonscription l'an prochain. À l'opposé de ces formations pré-formatées par le ministère, nous défendons le principe d'enseignant-es concepteurs-trices de leur métier afin de s'adapter à l'hétérogénéité des élèves pour viser la réussite de tous, nous défendons des formations adaptées aux besoins des enseignant-es par des IEN et des CPC ayant une marge de manœuvre. Nous les encourageons d'ailleurs à s'exprimer sur ce sujet.

Aux enseignantes et aux enseignants d'abord, il a cru bon de rappeler un certain nombre de bonnes pratiques remettant ainsi en cause leurs compétences professionnelles. Certaines de ces pratiques sont déjà mises en œuvre au quotidien dans les classes et le ministre réinvente l'eau tiède comme la pratique du calcul mental et l'apprentissage systématique de l'orthographe, l'utilisation des cahiers Seyès ou l'injonction d'« assigner à chaque séance un objectif d'apprentissage précis ». D'autres vont à l'encontre des résultats de la recherche et des pédagogies actives comme les leçons de grammaire et de vocabulaire sans lien avec la production écrite ou encore la méthode syllabique pure qui met de côté tout le travail sur la compréhension et la production d'écrit, préconisées dans les programmes et jugées essentielles par les enseignants de CP. D'autres enfin sont risibles comme « veiller à circuler dans les rangs ».

Les personnels des écoles sont aujourd'hui soumis à de vives tensions: dégradation des conditions de travail, multiplication des missions, pressions sociétales. Alors le SNUipp-FSU et les enseignant-es attendent du ministre, non pas des propos démagogiques et stigmatisants, mais de l'écoute et des décisions qui donnent du sens et des perspectives novatrices et positives au service d'une école plus juste, plus coopérative, plus émancipatrice et certainement plus efficace.

Abaisser les effectifs par classe, reconnaître les enseignant-es, les soutenir, les valoriser et miser sur une vraie formation initiale et continue de qualité seraient de meilleures réponses aux enjeux bien réels posés au système éducatif français.

Ces questions étaient au cœur de la journée de grève du 22 mai : comment permettre aux enseignant-es et autres fonctionnaires de remplir les missions de service public qui leur sont assignées quand le gouvernement se désengage et précarise toujours plus des services qu'il doit rendre aux citoyen-nes et qu'il remet en cause le statut des fonctionnaires comme si cela était la cause de tous les maux. Pour le SNUipp-FSU et la FSU, la fonction publique n'est pas un coût mais un investissement pour l'avenir. C'est pour cela que nous continuerons de porter des choix d'égalité, justice sociale et solidarité notamment dans le mouvement populaire du 26 mai prochain.